CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avises publiés en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'en n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau HAWK, capitaine ... partira du chemin à ... du, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivans, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, président.

10 juin—

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à ... et reviendra le même jour, à partir de Madisonville à 4 heures de l'après midi. Les personnes qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 3 heures ; adressez vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

11 juin—

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche ... avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à ... heures du matin, et reparira de Madisonville à ... heures de l'après-midi.

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

POUR CHARLESTON.

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, étant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN, CUDDY & Co.

4 juil

A LOUER—Une agréable MAISON située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec des écuries et des appartemens intérieurs.

A vendre—Une VACHE à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres.

13 juin

A LOUER nouvellement une maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no 55 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur le lieux.

26 mai

A LOUER—La maison, dans la congée Pittchart, rue des Remparts, près de l'encognure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser

HARRISON, BROWN & Co.
rue Royale No 117

26 mai

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à

F. HILLET & Co,
No. 57, rue de Chartres

20 mai

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 2 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On exécutera à prix raisonnables les tapisseries et meubles qu'y son.

Fr. PERRET & GALLY,
rue Toulouse No 59

12 avril—

Succession de Jacques Hubert Bougeois.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

24 juil W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de M L Tagiasco, décédée épouse de François Victor h. e. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

24 juil W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Veuve Jean Merlet.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.

25 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Martial Dupierris a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marie Louise Dalché, alias Javot f. c. l., décédée ab intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

25 juil W F C DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemine—Cour des Preuves—Attendu que les héritiers de la succession de feue Dame Geneviève Vinet, veuve Francis Martinez, ont présenté une pétition avec un compte de la dite succession afin d'en faire le partage entre les dits héritiers.

Avis est par les présentes donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les dits héritiers ne serait point approuvé et homologué, et les fonds partagés conformément au dit compte.

Paroisse de Plaquemines, le 15 juillet 1834.

17 juil J. LEONARD, juge

TROUPE D'ACROBATES

PAR A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que par la résignation d'Edward D. White, une vacance a eu lieu pour le vingt troisième congrès, dans la place de Représentant au congrès des Etats-Unis pour le premier district congressionel de l'Etat de la Louisiane, composé des comtés d'Orléans, de la côte des Allemands, d'Acadie et de Lafourche; et attendu qu'il est du devoir du Gouverneur d'ordonner qu'une élection ait lieu pour remplir cette vacance;

J'ai en conséquence jugé convenable de publier cette proclamation, ordonnant qu'une élection ait lieu dans tout le dit district, le lundi, 11 d'août prochain et les deux jours suivants, donnant avis aux électeurs de l'élection susdite et ordonnant à tous les juges des paroisses, sheriffs et autres officiers que cela peut concerner, de tenir la dite élection les jours susdits, aux lieux où se tiennent ordinairement les élections dans leurs comtés, paroisses et districts respectifs et que la dite élection soit conduite et les retours en soient faits de la manière et dans le tems prescrits par la loi.

Donné sous mon seing et sous le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui, 15 juillet 1834, et la 59e. année de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique.

[L. S.]

A B. ROMAN,

Par le Gouverneur.

G. EUSTIS, secrétaire d'Etat.

17 juillet—

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque logera dans une geôle de cet état, le nègre ISAAC, taille de 5 pieds et 3 à 4 pouces environ, (mesure américaine) parlant anglais et français. Le dit nègre est bien connu en ville pour marchand d'eau ; il est âgé de 25 à 26 ans, et est parti de chez le soussigné le 18 du courant.

JOS. LAVENUE.

21 juil et—6

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne dimanche dernier, une négresse nommée MARIA, d'un teint jaune, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, venu depuis peu du Natchez âgée d'environ 23 ans, et parlant seulement l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

ROBERT FORB,
No. 17, rue de la Commune.

9 juil

$40 DE RECOMPENSE.

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis :

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu ... ;

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le débarquement des bateaux à vapeur, et on les fait employer à bord de ces bateaux.

BEN SISHIER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, quelquefois disposé à boire; un peu négligent sur les vêtemens. Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 21 ans, d'une taille ordinaire, avec les cheveux fort épais.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la presse à coton de la Levee, ou les mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux, et séparément.

JOHN B. LEFRETRE, président.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le soussigné a transporté son magasin de comestibles à l'encognure des rues Royale et Douane, où il offre à vendre les articles suivants, dont la plupart ont été importés par les derniers arrivages de France, savoir :

Vin rouge en barriques et en caisses, fin, supérieur et ordinaires,

Vin de Bourgogne, Chambertin, Richebourg, Nuits, de première qualité,

Vin de l'Hermitage, rouge et blanc,

Vin de Champagne de Moët et autres marques,

Vin de Graves et de Sauterne,

Liqueurs superfines de Guillard de Paris,

Do do ordinaires de Bordeaux,

Anisette de Hollande et de Bordeaux,

Huile d'olive de première qualité,

Moutarde d'Angers,

Maraschino de Zara,

Jus de groseilles en bouteilles,

Truffes et conserves de Colin,

Fruits au sucre, au vinaigre, et à l'eau de vie,

Gelée de groseilles, de coings, de pommes, &c,

Confitures de France et de Philadelphie,

Vieille eau de vie Cognac de 1819,

Eau de vie de Dantzic et d'Andage,

Extrait d'absynthe suisse, peppermint, kirsch,

Genièvre de Hollande,

Rum de la Jamaïque,

Saucissons de Lyon et de Marseille,

Jambons de Wheeler de Cincinnatti,

Sardines de Colin, lait doux, gelée de viande,

Sirops assortis,

Petards Chinois,

Fruits de Colin et une quantité d'autres articles pour provisions de Mer et de familles.

J. E. LOREILHE,
Encognure Royale et Douane, et aussi No. 59, rue du Camp.

N. B. Les familles trouveront au magasin, du bon vin rouge par demi-pièces, au bas prix de 4, 5 et 6 escalins le gallon.

26 juin

Le soussigné offre à vendre : 42 demi pipes Eau de Vie; 250 barriques Vin de Marseille,

150 barils Vin imitation Madère;

700 caisses Savon de Castille;

5 pipes Genièvre de Hollande;

200 caisses Vin Muscat;

En Magasin.

150 paniers Bouteilles françaises; 15 do à Madère;

150 barils Whiskey rectifié;

200 paniers Huile d'olive; 10 pipes Huile à lampe;

5 barils graines d'anis &c. &c.

15 juil G. L. SASSINOT.

AVIS.

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encognure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, telles que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicament, patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui ; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien la lui continuer. 31 mars—

J. R PUTNAM, *DENTISTE.*

L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encognure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui dès ren l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'il le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services en les durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

E. J. FORSTALL & Co, ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées,

1 boîte de mouchoirs de Fouland;

1 boîte de Ribans; 1 do. de Lacets;

15 do. de Bayettes de 5 fils;

10 do. de Gris de ménages;

5 do. de Guingham;

3 do. do Guingham imprimées.

5 juin Royale

800 Hogsheads Sugar, first quality, ... by
june 23 BLANC & BROWN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés ci-dessus, appartenant à Etienne Degruy, savoir:

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie; avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 48 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chaloupes et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 23; Gouverneur, de 47; Sam, de 47. Jack Hall, de 57; Steven, de 44; Bolen, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 40; Bolen, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 40; Bislinda, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, do—, Agis, de 36, Sarrah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben. de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, do.; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jano, de quelques mois; Suzanne, de 7; Manena, de quelques mois; et Nelly, de 2 ans.

Ceux désirant acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $7625 comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 juin

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci-après désignés, abandonnés par Jean Aguiso à ses créanciers,

Le nègre Billy, la négresse Suzanna et ses deux enfans, Domingus et Alcia, la négresse Henriet et son fils Connomo; la négresse Nancy; la négresse Maria.

Plus—6 actions de la compagnie du carré de la ville.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Joseph Peña.

A LA demande de Miguel Hernandez, tuteur de ses enfans mineurs, et par ordre de la Cour des Preuves en et pour la Ville et paroisse de la Nlle-Orléans, en date du 14 juillet 1834, il sera vendu, le Jeudi, 21 août 1834, à midi, à la Bourse, encognure des rues de Chartres et St. Louis, une partie d'un terrain situé à l'encognure des rues d'Amour et des Poètes, faubourg Marigny, savoir. 30 pieds de face à la rue des Poètes, sur 60 de profondeur, mesure française.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. Oct. de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 juil

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront vendredi, 1er. août prochain, un encan dans le genre de MM. Mossy et LeCarpentier ; toutes les personnes qui voudront les honorer de leur confiance peuvent d'ici à cette époque leur envoyer les marchandises qu'elles désirent voir faire vendre.

Les jours d'encan seront les mardis et vendredis de chaque semaine.

Ils tiennent leur encan rue St. Louis, No. 45.

17 juillet TRICOU & CANONGE.

MARCHAND TAILLEUR.

J. REYNIER a l'honneur de prévenir le public et ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile rue Toulouse No. 39 (vis-à-vis l'encan de Mr. Mossy) où il confectionnera avec goût et promptitude toutes les demandes qui lui seront faites. 24 juil—3f

DETENU, chez le soussigné, chemin du Bayou, une CHIENNE, qui est venue chez lui depuis quelque jours, et qui ne veut plus s'en aller ; elle est tachée jaunâtre. Il prévient la personne à qui elle appartient de venir la réclamer, en payant les frais, autrement il la vendra. On peut s'adresser au bureau de ce journal, ou au soussigné. BOIZELLE. [24 juin—3f

EAU DE VIE, VIN, VINAIGRE, &c.

A VENDRE par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et ayant droit au drawback.

Vin Rouge en tonneaux et demi-tonneaux;

Vin blanc do. do.

Eau de vie de Cognac, en pipes et demi pipes;

Caisses de vin rouge et de vin blanc de différentes marques

Amandes, bouchons, anisette en paniers, Kirsch;

Absynthe, cordiaux assortis, curaços, maraschino;

Vinaigre en dames-jeannes.

P. O. SORBE.
16 juil et No. 118, rue Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transféré ses boutiques de goût, du No 18, rue du Camp, au No. 45, rue de Chartres, où en addition à son magasin, il vient de recevoir par le navires paquebot Huntsville, 17 caisses de marchandises riches, comprenant en partie les articles suivants, savoir :

3 caisses de Mousselines imprimées, d'un nouveau goût;

1 caisse d'échantillons de foulard, imprimés dans le goût le plus riche;

1 do. de ginghams français de 1ère. qualité.

1 do. de ridicules en grains de collier, de boucles à la mode et de chaînes de sûreté;

1 caisses d'éventails en plumes, et en feuille de palmier, d'une qualité supérieure;

1 do. de riches collets en dentelle, de bonnets, et de pellerines;

3 do. de bas simples de coton, et de bas brodés;

1 do. de bas de soie blancs et noirs;

1 do. de courte pointes de Marseille de 8-4 à 15,

1 do. de moustiquaires et de mousseline pour draperie,

1 do. de marchandises de goût assorties; de mouchoirs et d'écharpes, enrichis dans le goût le plus nouveau; de ridicules, de différens genre; des voiles de dentelle noire, des rubans à ceinture, de rubans de gaze de goût.

Tout ce qui est ci-dessus est offert en vente par caisse, par pièce ou par yard, par

A. G. COCHRANE,
25 juin No. 45, rue de Chartres

LE soussigné reçoit à présent de New-York, quelques boites de Marchandises de goût ;

Une boite de Parapluies;

Une do. de Fleurs de goût;

Une do. du Drap tissu avec de l'herbe;

Une do. de Rubans assortis;

Quelques boites de Mousselines françaises;

Aussi : Une boite de bas de soie blancs et noirs simples et brodés; deux boites d'habillemens de goût, pour le marché mexicain.

A G COCHRANE,
17 juil rue de Chartres, No. 45

M. MARCHESSAU, qui demeurait à l'encognure des rues Ursulines et Bourbon, vient d'établir, St. Jacques, entre le Collège Jefferson et le Couvent, sur le bord du fleuve, une MAISON pour y recevoir pendant l'été quelques Pensionnaires. En conséquence il invite ses amis et autres personnes à s'adresser à lui, les assurant d'avance que ses soins et complaisances ainsi que ceux des personnes de sa maison, répondront à la confiance qu'on paraîtra lui accorder, en s'adressant à lui. Les prix de la pension seront autant modérés que possible et à la portée de chaque personne.

Cette commune est très considérable et offre, d'après la quantité des riches et aimables habitants, beaucoup d'agrémens et de ressources, le pays est très élevé ce qui le rendre très sain, les communications de la Nouvelle-Orléans y sont très faciles, puisque le *Cora* et le *Transport* et autres font régulièment ces voyages et y conduisent en dix heures.

Ce collège, le couvent et l'église où se rendent tous les les dimanches, les habitants de la paroisse, touchent à la maison de M. Marchesseau.

N. B. M. Marchesseau sera chez Mr. Guillaume, jusqu'à mardi prochain, où l'on pourra le voir. 19 juil—8.fs

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huîtres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Oriéans et le Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 20 juin

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

Au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un simple et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraîches, qui lui lui seront expédiées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août ou vers le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carrottes, choux, radis, navets &c. Aussi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à

Wm. SMITH.

juillet

600 Bales French Blankets, for sale by
june 2 J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTRE.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 16 août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu George Salkeld, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Robert, nègre âgé de 38 ans, domestique en maison, un peu calfeutrier.

2° Henny, négresse âgée de 45 ans, blanchisseuse et repasseuse.

3° Statire, négresse âgée de 14 ans, domestique de maison.

4° Tempe, négresse âgée de 24 ans, cuisinière, bonne domestique de maison et ses deux enfans, Mary, âgée de 4 ans, et Mary Ann, âgée de 2 ans.

5° Louis, nègre âgé de 32 ans, briquetier et bûcheron.

6° Priscilla, sa femme, négresse âgée de 25 ans, couturière et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 25 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 23 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Thomas alias Candio Thomas h. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du Terrain désigné par le No. 253, de l'Ilet No. 21, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et borné d'un côté par le lot No. 154, et de l'autre par l'autre moitié du dit terrain No. 153, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 juillet, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encognure des rues Ste. Anne et Royale, les meubles meublans, hardes et comptoirs, appartenant à la succession de feu C. Jourdin. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

16 juillet W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Paroisse de Jefferson.*—Lundi, le 25 août prochain, à midi, j'exposerai en vente publique, sur les lieux ci-après désignés, les biens suivans, formant partie de la succession de feu Louis Koëning, suivant un décret rendu par la Cour des Preuves susdite, savoir :

Quelques meubles meublans et autres effets mobiliers.

Deux terrains situés au faubourg Lafayette, numéros 9 et 10 dans l'Ilet No. 20, ayant, mesure anglaise, chacun, 32 pieds 8 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, sur 166 pieds 6 pouces et une fraction de profondeur et 32 pieds 3 pouces et une fraction, sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses et autres améliorations.

Conditions : Le mobilier payable comptant.—Les terrains payables un tiers comptant et le surplus en deux termes égaux à six et douze mois, du jour de la vente, l'acquéreur donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au paiement.

25 juil F. DUGUE, Juge.

QUARTIERS GENERAUX,
11 Juin 1834.

ORDRE No. 2.

CONFORMEMENT aux lois de l'Etat, les différens corps de milice seront passés en revue par l'adjudant et l'inspecteur général, dans l'ordre suivant :

Le 13e. régiment dans les paroisses de St. Tammany et Washington, samedi, 2 août.

Le bataillon de Livingston, lundi, 4 août.

Le 12e. régiment dans la paroisse de Ste. Hélène, mardi 5 août.

Le 21e. régiment dans la paroisse d'Est Feliciana, jeudi, 7 août.

Le 10e. régiment dans la paroisse d'Ouest Feliciana, samedi, 9 août.

Le 9e. régiment dans la paroisse de la Pointe Coupée, dimanche, 10 août.

Le 11e. régiment dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge, mardi, 12 août.

Le 8e. régiment dans les paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton-Rouge, mercredi, 13 août.

Le 14e. régiment dans la paroisse de Ste. Marie, dimanche, 17 août.

Le 15e. régiment par bataillon.—Le bataillon de St. Martin, mardi, 19 août ; le bataillon de Lafayette, mercredi, 20 août.

Le 16e. régiment dans la paroisse de St. Landry, samedi, 23 août.

Le 22e. régiment dans la paroisse des Avoyelles, dimanche, 24 août.

Le 17e. régiment dans la paroisse des Rapides, mardi, 26 août.

Le 18e. régiment dans la paroisse des Natchitoches, vendredi, 29 août.

Le bataillon de l'habitation d'Alleus, dans la paroisse de Claiborne, lundi, 1er. septembre.

Le 19e. régiment dans la paroisse de Ouachita, jeudi, 4 septembre.

Le 2d. régiment par bataillon.—Le bataillon de Catahoula, samedi, 6 septembre : le bataillon de Concordia, mardi, 9 septembre.

Le 23e. régiment dans la paroisse de Lafourche Intérieure, lundi, 15 septembre.

Le 7e. régiment dans la paroisse de l'Assomption, mardi, 16 septembre.

Le 6e. régiment par bataillon.—Le bataillon dans la paroisse de l'Ascension, mercredi, 17 septembre ; le bataillon dans la paroisse de St. Jacques, jeudi, 17 septembre.

Le 5e. régiment par bataillon.—Le bataillon dans la paroisse St. Jean Baptiste, vendredi, 19 septembre, et le bataillon de la paroisse St. Charles et l'escadron de cavalerie, samedi, 20 septembre.

L'escadron de Jefferson, dimanche, 21 septembre.

Les 1er. 2d. et 4e. régiments en brigade, dans la cité de la Nouvelle Orléans, lundi, 22 septembre.

Le 3e. régiment dans la paroisse de St. Bernard, mardi, 23 septembre ; dans la paroisse de Plaquemine, mercredi 24 septembre.

La légion de la Louisiane, 23 décembre.

2d. Les ordres seront ponctuellement transmis par les officiers généraux, aux commandants des corps qui doivent être inspectés. Ils seront envoyés directement des Quartiers Généraux aux commandants des corps, de manière qu'aucun accidents, ou négligence dans la transmission de ces ordres n'empêche l'inspection d'avoir lieu.

3e. Les divers inspecteurs de brigade sont requis d'être présents aux inspections dans leurs brigades respectives, et de se munir de retours complets de leur brigade pour être donnés à l'adjudant général.

4e. Les commandant en chef espère que les officiers de milice, surtout ceux de hauts grades, voudront par leur zèle et leur ponctualité dans l'exécution de cet ordre, se préparer à exécuter rigoureusement les lois passées dans la dernière législature, pour l'organisation et la discipline de la milice de cet état.

Par ordre du commandant en chef,

PERSIFOR F. SMITH,
25 juin Inspecteur et Adj. Général.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet Etat, la négresse nommée ROSINE, créole de cette ville, âgée de 22 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Mareteau, et ensuite à M. Jean Raphaël Saillard. Elle est marronne depuis le 2 de ce mois; il est probable qu'elle cherchera à se louer ou à s'occuper comme blanchisseuse et repasseuse.

16 juin—3f 2ps

E. CARRABY.

S'EST absenté de chez son maître, vers le 28 juin dernier, un jeune nègre de 14 ans, nommé JOHN, ayant l'annulaire de la main droite coupée, ainsi que le haut de l'oreille droite. Il est américain, mais parle bien le français. Il vendait du lait, et on l'a vû depuis avec son bidon. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, faubourg Washington.

19 juil—6 ALBERT PIERNAS.

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, les Esclaves suivants, savoir:

Un nègre nommé Watkins, appartenant à M. Rock Lacoste de la Terre aux Bœufs.

Une négresse nommée Caroline, appartenant à Mme. Ve. Guiguo du faubourg Charbonnet.

22 juillet J. CHARBONNET, shérif

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, à son magasin rue Royale, à des prix modérés.

32 barriques Vin rouge, Canon 1832,

14 tierçons Vin blanc Sauterne;

8 pipes Eau de Vie Cognac, 4ème. preuve,

Et d'importation antérieure—550 barriques Vin rouge des années 1819 à 1831, des crûs St. Emilion, Canon, Pomerol, Grave Médoc; St. Estèphe, St. Julien, Pauillac et Margaux &c. Ainsi qu'un assortiment d'Eau de Vie, et Vins en caisses, Champignons, Anisette, 3ère. qualité; liqueurs assorties, Vinaigre blanc &c.

23 juin Pre. LAFAYE.

SOCIETE.—Joseph Hyde ayant pris Paul J. Gelsenan société, les affaires se continueront sous la raison de *Hyde & Gielsen*, à dater de ce jour.

Tous ceux ayant des réclamations contre Joshua B. Hyde, en sont priés de venir régler, au No. 22, rue du Chartres. 2 juillet—12

A VENDRE par le soussigné : 30 demi pipes Eau de Vie supérieure, 4e. preuve; ayant droit au drawback; 20 paniers de Champagne; 20 do. Claret; 20 caisses Ratafia de Grenoble; 56 caisses Cordiaux chinois.

JULES LEBLANC,
16 juillet No. 185, rue Royale.

TRAITES sur France, à vendre par
25 juil J. MAGER.

VENTES PAR LE SHERIF.

Dans la Cour de District.—Joseph Abat vs. John J. Nastique et François Tessier.

Dans la Cour de Paroisse—La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Jos J. Nastique.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Bourse, encognure des rues de Chartres et St. Louis, à la cette ville, le troisième mois d'août prochain, à une heure de l'après-midi, le portefeuille Emperor, ses agrès, appareaux et fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

19 juil G. W. MORGAN, shérif.

COUR DES PREUVES—Les héritiers de Robert Lewis contre les exécuteurs testamentaires de Thomas Stackhouse.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encognure des rues de Chartres et St. Louis, à 1 heure de l'après-midi, le lundi, 4 août 1834, la propriété suivante, savoir :

Un certain Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'Ilet formé par les rues du Camp, Julie, des Magasins et St. Joseph, le dit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue du Camp, et 170 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera offert, à 12 mois de terme, l'acquéreur fournissant une obligation endossée à satisfaction, portant intérêt de dix pour cent, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

16 juil G. W. MORGAN, shérif

COUR DES PREUVES—Succession de George Burbank—Roswell Beldon vs. Joseph Genin, W. L. Slaughter, exécuteurs de la dite succession.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'enseignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, lundi, 4 août prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété suivante :

Un Ilet de terre situé dans le faubour